

effet,—je ne m'y oppose pas du tout. Toutefois, d'autres membres du Comité désirent vous interroger. . .—R. Il existe un exposé admirable, à notre point de vue sur toute la question de sécurité syndicale; il s'agit de l'ouvrage de l'abbé Dion, de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, qui vous est peut-être familier.

D. Je crois que nous sommes d'accord. Voici ma dernière question; elle vous semblera peut-être tomber mal à propos en ce moment, mais vous verrez plus tard, qu'elle ne l'est pas. La statistique générale du ministère du Revenu national de 1950, classe, comme je vois, les contribuables canadiens par profession, en se fondant sur les données de 1948; elles les groupe par professions dans les divers paliers de revenus, etc. Je remarque que deux groupes figurent l'un à côté de l'autre; les commerçants sans employés, qui touchent un revenu moyen de \$2,341, et immédiatement au-dessous, dans l'ordre de leur revenu moyen, les employés qui touchent \$3,301. Je voulais simplement consigner ces chiffres au compte rendu. Je vous remercie beaucoup, monsieur Forsey.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Croll.

M. Croll:

D. Monsieur Forsey, les coutumes du vieux monde,—je veux dire de l'Angleterre, des îles britanniques,—en ce qui concerne les ventes, et la façon dont elles s'opposent aux méthodes du Canada et des États-Unis vous sont familières, n'est-ce pas?—R. Je regrette, mais je ne crois pas pouvoir l'affirmer.

D. Vous nous avez du moins, donné quelques indications sur vos expériences en tant que profane. Vous avez déclaré, tout d'abord, qu'à votre avis "l'article sacrifié" ne constituait pas un problème important pour le détaillant ni pour le commerce en général?—R. A l'heure actuelle.

D. A l'heure actuelle. Or trois provinces ont déjà pris des mesures afin de régler plus ou moins la question. Êtes-vous d'avis,—vous avez eu l'occasion de prendre connaissance de l'avant projet de loi, . . .—R. Non, je ne l'ai pas vu.

D. Et bien, dans l'hypothèse que le rapport MacQuarrie sera rédigé sous forme de mesure législative, estimez-vous, à la lumière des usages concernant les ventes dans notre pays,—et je pense à l'"article sacrifié",—que le détaillant n'a besoin d'aucune protection?—R. Je doute fort qu'il en ait besoin.

D. Êtes-vous d'avis que l'"article sacrifié" ne joue aucun rôle aujourd'hui?—R. Je n'estime pas qu'il constitue un élément considérable. Advenant une nouvelle crise économique, il gagnerait peut-être de l'importance, mais à mon avis, aucune dépression économique ne se dessine dans l'avenir immédiat.

D. Je suis heureux de l'entendre.—R. J'ai déjà indiqué qu'à mon avis, notre meilleure sauvegarde est M. Staline; j'espère que personne ne me taxera de communisme.

M. CARROLL: Vous en êtes revenu.

M. Croll:

D. Du point de vue de la masse des consommateurs que vous représentez et au nom desquels vous prenez la parole aujourd'hui, vous ne croyez pas que "l'article sacrifié" constitue un facteur qui devrait nous causer une grande inquiétude?—R. Je ne le crois pas, en effet.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Dickey.

M. Dickey:

D. Monsieur Forsey, à la suite des questions que vous a posées le colonel Croll. . .

Le PRÉSIDENT: Plus haut, s'il vous plaît.